

**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**

**Société de Développement Economique de Kasserine  
"SODEK - SICAR"**

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba, 1200 Kasserine

La Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK" publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 05 juillet 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Karim SETHOM.

## SOCIETE SODEK SICAR

### BILAN

(exprimé en dinars)

<u>ACTIFS</u>	<u>NOTES</u>	<i>au 31 décembre</i> <u>2017</u>	<i>au 31 décembre</i> <u>2016</u>
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles	3	7 057,846	6 281,150
Amortissements		(6 324,295)	(6 281,150)
Immobilisations corporelles	3	161 222,605	161 222,605
Amortissements		(151 028,153)	(159 218,563)
Immobilisations financières	4	5 837 300,000	4 987 300,000
Versements restant à effectuer		(271 000,000)	(172 000,000)
Provisions		(229 808,333)	(262 807,333)
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>5 347 419,670</b>	<b>4 554 496,709</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>5 347 419,670</b>	<b>4 554 496,709</b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>			
Autres actifs courants	5	1 346 402,202	1 345 334,691
Placements et autres actifs financiers	6	129 414,275	116 453,150
Provisions		(82 195,650)	(74 901,300)
Liquidités et équivalents de liquidités	7	1 035 794,162	671 835,727
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>2 429 414,989</b>	<b>2 058 722,268</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>7 776 834,659</b>	<b>6 613 218,977</b>

## **SOCIETE SODEK SICAR**

### **BILAN**

(exprimé en dinars)

		<i>au 31 décembre</i>	<i>au 31 décembre</i>
	<b>NOTES</b>	<b><u>2017</u></b>	<b><u>2016</u></b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u></b>			
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
Capital social		6 236 055,000	6 236 055,000
Réserves		75 829,666	75 829,666
Résultats reportés		(2 233 674,384)	(1 878 135,804)
<b>Total capitaux propres</b>		<b>4 078 210,282</b>	<b>4 433 748,862</b>
Résultat de l'exercice		(269 153,051)	(355 538,580)
<b>Total des capitaux propres après affectation</b>	<b>8</b>	<b>3 809 057,231</b>	<b>4 078 210,282</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
<b><u>PASSIFS NON COURANTS</u></b>			
Concours sur les ressources	9	3 409 471,121	2 121 350,000
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>3 409 471,121</b>	<b>2 121 350,000</b>
<b><u>PASSIFS COURANTS</u></b>			
Autres passifs courants	10	152 511,632	148 166,844
Avance sur rétrocession de participation	11	330 794,675	265 400,825
Autres passifs financiers		75 000,000	91,026
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>558 306,307</b>	<b>413 658,695</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>3 967 777,428</b>	<b>2 535 008,695</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>7 776 834,659</b>	<b>6 613 218,977</b>

**SOCIETE SODEK SICAR**

**ETAT DE RESULTAT**

(exprimé en dinars)

	NOTES	<i>au 31 décembre</i> <u>2017</u>	<i>au 31 décembre</i> <u>2016</u>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus des titres de placements	12	79 978,183	59 486,885
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>79 978,183</b>	<b>59 486,885</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Charges de personnel	13	(303 723,251)	(295 370,693)
Dotations aux amortissements et aux provisions	14	(80 846,735)	(86 280,044)
Autres charges d'exploitation	15	(88 333,856)	(82 834,912)
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>(472 903,842)</b>	<b>(464 485,649)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(392 925,659)</b>	<b>(405 248,764)</b>
Autres gains ordinaires	16	124 272,608	49 509,584
Elements extraordinaires		-	450,600
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS</b>		<b>(268 653,051)</b>	<b>(355 038,580)</b>
Impôts sur les bénéfices		(500,000)	(500,000)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>(269 153,051)</b>	<b>(355 538,580)</b>
<b>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>(269 153,051)</b>	<b>(355 538,580)</b>

**SOCIETE SODEK SICAR**  
**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

(exprimé en dinars)

	<i>au 31 décembre</i>	<i>au 31 décembre</i>
	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>		
Prestations de services encaissées	25 982,300	7 152,280
Dividendes des SICAV obligataires	5 266,546	9 246,436
Plus ou moins-values sur cession SICAV obligataires	(1 584,322)	(4 465,733)
Produits financiers sur placement	26 316,033	36 200,078
Encaissements de jetons de présence	5 000,000	1 500,000
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(393 269,150)	(315 055,398)
<b>FLUX DE TRESORERIE AFFECTES A L'EXPLOITATION</b>	<b>(332 288,593)</b>	<b>(265 422,337)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		
Décassements affectés à l'acqid'immob corporelles	(776,696)	(289,000)
Décassements affectés à l'acqid'immobfinancières sur fonds propres	17 (30 000,000)	(180 000,000)
Décassements affectés à l'acqid'immobfinancières sur FSPME	18 (302 000,000)	(144 000,000)
Décassements affectés à l'acqid'immobfinancières sur CDC	19 (225 000,000)	-
Paiement SOTUGAR pour le compte FSPME	(13 380,000)	-
<b>FLUX DE TRESORERIE AFFECTES OU PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(571 156,696)</b>	<b>(324 289,000)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		
Financement sur FSPME	822 950,000	257 050,000
Financement sur CDC	300 000,000	-
Encaissements pour rétrocession des participations	123 544,750	78 916,150
Remboursement des créances	21 000,000	21 000,000
<b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENTS</b>	<b>1 267 494,750</b>	<b>356 966,150</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>364 049,461</b>	<b>(232 745,187)</b>
Trésorerie au début de l'exercice	<b>671 744,701</b>	<b>904 489,888</b>
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<b>1 035 794,162</b>	<b>671 744,701</b>

## **NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

---

La Société de développement économique de Kasserine (SODEK) a été créée sous la forme d'une société anonyme en date du 15 Mai 1997, son capital social est de 6 236 055 Dinars divisé en 1 247 211 actions de valeur nominale de 5 Dinars chacune.

La société fait appel public à l'épargne et elle est régie en tant que société d'investissement à capital risque par les dispositions du décret-loi 2011-99 portant modification de la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque et aux fonds communs de placement à risque et les dispositions du décret-loi n°2011-100 du 21 octobre 2011 portant adaptation des avantages fiscaux relatifs au réinvestissement dans le capital risque avec la législation le régissant.

## **NOTE 2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES**

---

Les états financiers de la société SODEK sont arrêtés au 31 décembre 2017 par référence aux normes comptables tunisiennes. L'unité monétaire adoptée est le Dinar tunisien. Les principes et méthodes comptables de base adoptés pour l'élaboration et la présentation de ces états financiers se résument comme suit :

### **1. Immobilisations corporelles et incorporelles**

A la date d'entrée dans le patrimoine de la Société, Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires supportés pour mettre l'immobilisation en état de marche en vue de l'utilisation prévue.

Les immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire; les principaux taux retenus sont les suivants :

- Logiciel	33,33%
- Matériel de Transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	20%
- Matériel informatique	33,33%

## **2. Immobilisations financières**

Les participations de la SODEK sont prises en compte et évaluées en respectant les dispositions de la norme comptable N°7. Ainsi, elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

A la date d'inventaire, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage, sur la base des éléments suivants : l'actif net comptable résultant des états financiers publiés, la rentabilité et les perspectives de rentabilité du secteur d'activité, la conjoncture économique, ainsi que l'ancienneté des impayés des participations en rétrocession et la situation financière des promoteurs.

Si la comparaison entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur d'usage fait apparaître des plus ou moins-values potentielles, seules les moins-values affectent le résultat de l'exercice et sont comptabilisées sous forme d'une provision pour dépréciation, aucune compensation n'est pratiquée avec les plus-values des titres en hausse.

Par ailleurs, les actions partiellement libérées sont présentées conformément à la norme comptable relative aux placements NCT 07.

La SODEK a signé avec l'Etat Tunisien une convention de financement et de gestion des participations pour le compte du Fonds de Développement et de Décentralisation Industrielle « FOPRODI » les participations accordées aux promoteurs sur le fond du FOPRODI figurent dans une rubrique à part au niveau du poste titres de participations à l'actif de ses états financiers, la contrepartie des participations sur les fonds du FOPRODI est inscrite au passif des états financiers, parmi les passifs non courants.

Les avances reçues par la SODEK sur cession de ses prises de participation sont enregistrées au compte « Avances sur cession de participation » au niveau du passif courant.

## **3. Les revenus**

Les principaux revenus de la SODEK sont constitués par :

- Les dividendes et les plus-values sur cession des participations.
- Les produits des placements
- Les honoraires d'étude
- Les commissions de mise en place
- Les commissions sur la gestion des fonds du FOPRODI

Les plus-values sur cession des participations sont constatées à l'encaissement et après la réalisation des conditions juridiques de transfert des titres.

**Note 3. Immobilisations**

<b>DESIGNATION</b>	<b>Valeur au 31/12/2016</b>	<b>Acquisition 2017</b>	<b>Valeur au 31/12/2017</b>	<b>Amortissement au 31/12/2016</b>	<b>Dotation de l'exercice</b>	<b>Régul. 2017</b>	<b>Amortissement au 31/12/2017</b>	<b>Valeurs nettes au 31/12/2017</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>								
Logiciel	1 568,300	776,696	2 344,996	1 568,300	43,145	-	1 611,445	-
Site Web	4 712,850	-	4 712,850	4 712,850	-	-	4 712,850	-
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>6 281,150</b>	<b>776,696</b>	<b>7 057,846</b>	<b>6 281,150</b>	<b>43,145</b>	<b>-</b>	<b>6 324,295</b>	<b>-</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>								
Equipements de bureau	10 772,903	-	10 772,903	10 772,903	-	-	10 772,903	-
Mobilier de bureau	22 821,727	-	22 821,727	22 567,902	78,100	-	22 646,002	175,725
Matériel informatique	16 031,337	-	16 031,337	15 863,203	87,708	-	15 950,911	80,426
Matériel de transport	103 554,807	-	103 554,807	103 392,637	8 714,961	(17 994,000)	94 113,598	9 441,209
Agencement Aménagement et installat	8 041,831	-	8 041,831	6 621,918	871,378	51,443	7 544,739	497,092
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>161 222,605</b>	<b>-</b>	<b>161 222,605</b>	<b>136 846,519</b>	<b>9 752,147</b>	<b>(17 942,557)</b>	<b>151 028,153</b>	<b>10 194,452</b>
<b>TOTAL</b>	<b>167 503,755</b>	<b>776,696</b>	<b>168 280,451</b>	<b>143 127,669</b>	<b>9 795,292</b>	<b>(17 942,557)</b>	<b>157 352,448</b>	<b>10 194,452</b>



(exprimé en dinars)

**Note 4: Immobilisations financières**

		<b><u>2017</u></b>	<b><u>2016</u></b>
Titres de participation libérés SODEK	<b>4.1</b>	2 782 000,000	2 807 000,000
Titres de participation non libérés SODEK	<b>4.2</b>	112 000,000	142 000,000
Versements restant à effectuer sur participations SODEK		(112 000,000)	(142 000,000)
Provisions pour dépréciations des participations SODEK		(229 808,333)	(262 807,333)
Titres de participation libérés FOPRODI	<b>4.3</b>	1 972 300,000	1 864 300,000
Titres de participation non libérés FOPRODI	<b>4.4</b>	96 000,000	30 000,000
Versements restant à effectuer sur participations FOPRODI		(30 000,000)	(30 000,000)
Titre de participation libérée FSMPE	<b>4.5</b>	422 000,000	144 000,000
Titre de participation non libérés FSMPE	<b>4.6</b>	129 000,000	-
Versements restant à effectuer sur participations FSMPE		(129 000,000)	-
Obligations convertibles FSPME/FULLA		24 000,000	-
Obligations convertibles en action CDC/SOIP		300 000,000	-
		<b>5 336 491,667</b>	<b>4 552 492,667</b>

**Note 4.1 : Titres de participation libérés SODEK**

	<b>Brut</b>	<b>Provision</b>	<b>Net</b>	<b><u>2016</u></b>
TP ENNEJMA	50 000,000	(25 420,000)	24 580,000	24 580,000
TP ALICO	100 000,000	-	100 000,000	22 501,000
TP SOFAC	-	-	-	55 000,000
TP AFRIQUE	40 000,000	(13 333,333)	26 666,667	26 666,667
TP INFOLAND	17 500,000	(4 375,000)	13 125,000	13 125,000
TP GHATH	40 000,000	(13 180,000)	26 820,000	26 820,000
TP FERHI PLAST	45 000,000	-	45 000,000	45 000,000
TP CLINIQUE AUTO HERMASSI	50 000,000	(49 000,000)	1 000,000	1 000,000
TP BTS	20 000,000	-	20 000,000	20 000,000
TP STE FULLA	12 000,000	(12 000,000)	-	-
TP SCITEK	500 000,000	-	500 000,000	500 000,000
TP STA THERMALE	250 000,000	-	250 000,000	250 000,000
TP ADAMOIL	138 000,000	-	138 000,000	138 000,000
TP BISCUITERIE C	36 000,000	(9 000,000)	27 000,000	36 000,000
TP LES MERVEILLES DU CENTRE	230 000,000	-	230 000,000	230 000,000
TP SOUVIR	200 000,000	(41 500,000)	158 500,000	158 500,000
TP SOIP	180 000,000	-	180 000,000	180 000,000
TP HOTEL BYZACENE	300 000,000	(45 000,000)	255 000,000	300 000,000
TP STE NEW PALST	365 000,000	-	365 000,000	365 000,000
TP STE COMPOST	26 500,000	-	26 500,000	-
TP GREEN PARC	17 000,000	(17 000,000)	-	17 000,000
TP PUNICA	120 000,000	-	120 000,000	120 000,000
TP HANNIBAL OIL	45 000,000	-	45 000,000	15 000,000
	<b>2 782 000,000</b>	<b>(229 808,333)</b>	<b>2 552 191,667</b>	<b>2 544 192,667</b>

**Note 4.2 : Titres de participation non libérés SODEK**

		<b><u>2017</u></b>	<b><u>2016</u></b>
TP INFOLAND		17 500,000	17 500,000
TP STE COMPOSTAGE DU CENTRE OUEST		79 500,000	79 500,000
TP HANNIBAL OIL		15 000,000	45 000,000
		<b>112 000,000</b>	<b>142 000,000</b>
Versements restant à effectuer sur participations SODEK		(112 000,000)	(142 000,000)
		<b>(112 000,000)</b>	<b>(142 000,000)</b>

**Note 5 : Autres actifs courants**

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Avance sur salaire	250,000	300,000
Etat, report d'impôt sur les sociétés	75 650,851	70 562,794
Etat, report de TVA	1 801,538	1 531,938
Actionnaires comptes d'apport en capital	1 256 730,000	1 256 730,000
SCITEK dépenses pour compte	138,000	138,000
Charges constatées d'avance	1 823,521	1 748,676
Produits à recevoir	10 008,292	14 323,283
	<b>1 346 402,202</b>	<b>1 345 334,691</b>

**Note 6 : Placements et autres actifs financiers**

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Créance Béchir Fradj	24 901,300	24 901,300
Provisions pour dépréciation du compte Béchir Fradj	(24 901,300)	(24 901,300)
Echéance à moins d'un an -Prêt Afrique Marbre	33 218,850	41 551,850
Échéance à moins d'un an sur prêt El Ghaith agricole	50 000,000	50 000,000
Provisions pour dépréciations du prêt Ghaith agricole	(50 000,000)	(50 000,000)
Créance sur Abdelbasset Tlili	13 999,775	-
Intérêts courus sur Prêt Afrique Marbre	7 294,350	7 961,350
Intérêts réservés sur Prêt Afrique Marbre	(7 294,350)	(7 961,350)
	<b>47 218,625</b>	<b>41 551,850</b>

<i>Note 7: Liquidités et équivalents de liquidités</i>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Banque de l'habitat (BH)	20 845,599	13 184,991
Banque Nationale Agricole (BNA)	658,422	-
Qatar National Bank (QNB) compte 001 (*)	140 155,863	112 855,631
Qatar National Bank (QNB) compte 002	7 946,629	331,687
ATTIJARI BANK	74 765,943	-
Placements en bon de caisse FSPME (*)	480 000,000	-
Placement en bons de caisse SODEK	200 000,000	500 000,000
Placement SICAV-Obligataires Banque de l'Habitat	111 142,800	45 348,149
Caisse	278,906	115,269
	<b>1 035 794,162</b>	<b>671 835,727</b>

(\*) Il s'agit de fonds gérés pour le compte du fonds de restructuration des PME.

*Note 8: Tableau de mouvement des Capitaux propres et résultat par actions*

(exprimé en dinars)

	<b>Capital social</b>	<b>Réserves légales</b>	<b>Réserves statutaires</b>	<b>Fonds social</b>	<b>Résultats reportés déficitaires</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Total</b>
<b>Valeurs au 31/12/2016</b>	6 236 055,000	7 253,711	66 575,955	2 000,000	(1 878 135,804)	(355 538,580)	4 078 210,282
Résultat de l'exercice 2017						(269 153,051)	(269 153,051)
Affectation du résultat de l'exercice 2016					(355 538,580)	355 538,580	-
<b>Valeurs au 31/12/2017</b>	<b>6 236 055,000</b>	<b>7 253,711</b>	<b>66 575,955</b>	<b>2 000,000</b>	<b>(2 233 674,384)</b>	<b>(269 153,051)</b>	<b>3 809 057,231</b>

<i>Note 9 : Concours sur les ressources</i>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Affectation sur les ressources FOPRODI	2 038 300,000	1 864 300,000
Affectation sur le fonds FSPME	1 066 399,886	257 050,000
Affectation sur le fonds CDC	304 771,235	-
	<b>3 409 471,121</b>	<b>2 121 350,000</b>

<i>Note 10 : Autres passifs courants</i>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Personnel-Charges à payer	67 895,000	79 853,664
Etat, impôts et taxes	13 679,995	6 601,057
CNSS	25 454,988	19 181,379
Charges à payer	42 021,185	38 226,717
Créditeurs divers	200,000	200,000
Produits constatées d'avance	3 260,464	1 944,027
Divers	-	2 160,000
	<b>152 511,632</b>	<b>148 166,844</b>

<i>Note 11 : Avance sur rétrocession de participation</i>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Avance sur rétrocession de participations	330 794,675	265 400,825
	<b>330794,675</b>	<b>265 400,825</b>

**Note 12 : Revenus des titres de placements**

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Plus values sur cession de participations	29 150,000	-
Dividendes des SICAV Obligataires	5 266,546	9 246,436
Plus values sur cession des SICAV	623,681	53,924
Moins-values sur cessions des SICAV	(2 172,366)	(4 519,657)
Plus-values sur réactualisation des SICAV	683,505	-
Moins-values sur réactualisation des SICAV	(95,461)	(95,461)
Jetons de présence	2 075,000	5 300,000
Produits financiers sur prêts en comptes courants	667,000	1 572,540
Produits financiers sur bons de caisse	26 316,033	34 695,820
Commission de gestion des ressources FSPME	-	664,808
Produits sur obligations convertibles en actions	1 371,657	-
Commission d'études	16 423,000	12 568,475
Intérêts des comptes courants	(330,412)	-
	<b>79 978,183</b>	<b>59 486,885</b>

**Note 13 : Charges de personnel**

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Salaires	260 123,526	237 675,174
Charges pour congés à payer	(5 781,797)	5 599,724
Cotisation CNSS	35 589,906	37 680,236
Prime accident de travail	1 073,927	1 137,001
Charges patronal CNRPS	4 834,577	4 612,545
Autres charges de personnel	3 643,548	2 808,413
Frais de formation	3 639,564	5 857,600
Don au personnel SODEK	600,000	-
	<b>303 723,251</b>	<b>295 370,693</b>

<i>Note 14 : Dotations aux amortissements et aux provisions</i>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	43,145	-
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	9 803,590	22 372,044
Dotations aux provisions pour dépréciation des participations	71 000,000	63 908,000
	<b>80 846,735</b>	<b>86 280,044</b>

<i>Note 15 : Autres charges d'exploitations</i>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Achats fournitures de bureau	1 085,940	684,776
Achats divers	393,529	293,330
Carburants	16 808,960	15 936,000
Electricité	1 509,950	878,900
Eau	205,418	197,424
Location	10 947,811	10 426,490
Entretiens et réparations	9 018,132	5 128,965
Assurance SOTUGAR	900,000	450,000
Assurance matériel de transport	2 887,268	3 087,051
Assurance siège social	163,454	-
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	8 489,321	13 217,187
Charges diverses ordinaires	1 280,506	2 575,053
Frais de déplacements	2 188,500	1 029,720
Frais de restauration	8 825,879	7 648,670
Frais postaux et de télécommunication	3 201,996	2 403,506
Frais et Commissions bancaires	302,570	727,489
Impôts et taxes	10 408,029	10 794,196
Droits de timbres et frais d'enregistrements	466,593	356,155
Jetons de présence	5 250,000	3 250,000
Cotisations ATIC	4 000,000	4 000,000
	<b>88 333,856</b>	<b>83 084,912</b>



<i>Note 16 : Autres gains ordinaires</i>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	103 999,000	45 648,310
Reprises sur amortissement des immobilisations corporelles	17 994,000	-
Autres gains ordinaires	442,500	0,030
Produits divers ordinaires	1 837,108	4561,844
	<b>124 272,608</b>	<b>50 210,184</b>

<i>Note 17 : Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations sur fonds propres</i>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
TP HANNIBAL OIL	30 000,000	15 000,000
TP PUNICA INGREDIENT	-	120 000,000
	<b>30 000,000</b>	<b>135 000,000</b>

<i>Note 18 : Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières FSPM</i>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
TP AUTO HERMASSI	-	29 000,000
TP POLYMERES ET COULEURS	-	65 000,000
TP THALA TEX	50 000,000	50 000,000
TP STE SAV	100 000,000	-
TP STE SOCOC	102 000,000	-
TP STE FOLLA	26 000,000	-
Obligations convertibles FSPME/FULLA	24 000,000	-
	<b>302 000,000</b>	<b>144 000,000</b>

<i>Note 19 : Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières CDC</i>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Obligations convertibles en actions CDC/SOIP	225 000,000	-
	<b>225 000,000</b>	-

## LES ENGAGEMENTS HORS BILAN DE LA SODEK-SICAR AU 31/12/2017

### 1. Les engagements donnés

La SODEK n'a donné aucun engagement depuis sa création (ni cautionnement, ni aval, ni hypothèque, ni autre type d'engagement)

### 2. Les engagements recus par société du portefeuille

Société	Cessionnaire	Type de convention	Nbre de traites reçues	Montants des traites (DT)	Nantissement sur titres du cessionnaire	Garantie reçue (SOTUGAR, FNG,...)
Ennejma	Kamel Fakraoui	Portage	10	66.273,250	1026 actions ordinaires d'une valeur nom. de 100 DT	Aucune
Infoland	Med Jalel Eddine Bouallagui	Portage	06 SODEK 06 FOPRODI	51.976,600 70.026,000	1400 actions ordinaires d'une valeur nom. De 10 DT	SOTUGAR sur un mt de 17.500 DT
Groupe Ferhi Plast	Néji FERHI	Portage	15 SODEK 10 FOPRODI	66.573,000 70.947,500	2500 actions ordinaires d'une valeur nom. De 10 DT	Aucune
Afrique de Marbre	RachedAbbassi	Portage	06 SODEK 12 SODEK C.C.A. 03 FOPRODI	78.940,000 115.880,900 96.840,000	4700 actions ordinaires d'une valeur nom. De 10 DT	Garantie FNG sur 40.000 DT
ALICO	Aicha Belkhir	Portage	09 SODEK	100.000,000	10.000 actions ordinaires d'une valeur nom. De 10 DT	Aucune
Elghaith Agricole	Mohieddine MAAYOUFI	Portage	10 participations 11 C.C.A.	51.874,000 56.963,910	5.940 actions ordinaires d'une valeur nom. De 10 DT	Aucune
Station thermale	Msadek SAYHI	Pacte d'actionnaires	----	----	23750 actions ordinaires d'une valeur nom. De 10 DT	Aucune
Green Parc de loisir	Abdellatif GANZOU	Pacte d'actionnaires	----	----	1100 actions ordinaires d'une valeur nom. De 10 DT	Aucune
Fulla	Amel Bouazzi	Pacte d'actionnaires	06 FOPRODI	27.820,350	---	Aucune
SOIP	Ahmed Ouni	Pacte d'actionnaires	09 FOPRODI	464.508,000	---	Aucune
Adam Oil	Gharsalli Soumaya	Pacte d'actionnaires	13 FOPRODI	354.528,200	5000 actions	SOTUGAR sur un mt de 138.000 DT
Biscuiterie du Centre Ouest	Tarek Mhadhbi	Pacte d'actionnaires	11 FOPRODI	94.126,500	---	SOTUGAR sur un mt de 36.000 DT
Compostage du Centre Ouest	MohieddineGharsalli	Pacte d'actionnaires	---	---	10650 actions ordinaires d'une valeur nom. De 10 DT	Aucune
<b>Société</b>	<b>Cessionnaire</b>	<b>Type de</b>	<b>Nbre de</b>	<b>Montants</b>	<b>Nantissement</b>	<b>Garantie</b>

		<b>convention</b>	<b>traites reçues</b>	<b>des traites (DT)</b>	<b>sur titres de cessionnaire</b>	<b>reçue (SOTUGAR, FNG,...)</b>
New plastcompany	Tarek Gassoumi	Pacte d'actionnaires	08 FOPRODI	447.522,000	1960 actions ordinaires d'une valeur nom De 100DT	Aucune
SOUVIR	Tahar Guesmi	Pacte d'actionnaires	---	---	1199 actions ordinaires d'une valeur nom. De 100DT	SOTUGAR sur un mt de 200.000 DT
Les merveilles du centre	Sonia Tlili	Pacte d'actionnaires	17 FOPRODI	544.560,000	---	Aucune
SOFAC	AbdelbassetTlili	portage	02 traites SODEK+FOPRODI	61.383,950	1700 actions ordinaires d'une valeur nom. De 10DT	FNG sur un mt de 55.000
Clinique Auto Hermassi	Hermassi Med Abderraouf	portage	13 traites	77.477,000	1150 actions ordinaires d'une valeur nom. De 10DT	Aucune
Byzacène	Tahar SAYHI	Pactes d'actionnaires	---	---	3000 actions ordinaires d'une valeur nom. De 100DT	Aucune
Punica Ingrédients	Med Rachdi Bennani	Pactes d'actionnaires	---	---	---	Aucune
Hannibal Oil	Kamel Naddari	Pacte d'actionnaires	13 FOPRODI	307.200,000	---	SOTUGAR sur mt de 15.000 DT
Polymères et couleurs	Med Khaled Bouallagui	Pacte d'actionnaires	---	---	---	SOTUGAR sur mt de 65.000 DT FSPME
ThalateX	Hassen ZIDI	Pacte d'actionnaires	---	---	---	SOTUGAR sur mt de 100.000 DT FSPME
SAV	Montassar Bouhleli	Pacte d'actionnaires	---	---	---	SOTUGAR sur mt de 200.000 DT FSPME
SOCOC	Fadhila Dhahbi	Pacte d'actionnaires	---	---	---	SOTUGAR sur mt de 102.000 DT FSPME

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2017**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA  
SOCIETE SODEK-SICAR**

**I – RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS**

Messieurs,

**1. Opinion avec réserves**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par l'assemblée générale de la société, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société SODEK-SICAR, tels qu'ils sont annexés au présent rapport; qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, à l'exception de ce qui a été décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SODEK-SICAR au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**2. Fondement de l'opinion avec réserves**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

**1-** Le conseil d'administration de la SODEK-SICAR réuni le 25 mai 2012, a appelé les actionnaires de la société à libérer la deuxième moitié de l'augmentation du capital social.

Au 31 décembre 2017, deux actionnaires n'ont pas libérés leur part restante dans l'augmentation du capital social.

Durant l'exercice 2017 et les exercices précédents, la SODEK-SICAR, n'a ni facturé aux actionnaires défaillants ni pris en charge en comptabilité, le montant des intérêts de retard sur la partie du capital non encore libérée totalisant 1 256 730 dinars au 31/12/2017, comme stipulé par l'article 326 du code des sociétés commerciales et l'article 11 des statuts, ces intérêts seraient de l'ordre de 75 403 dinars pour l'exercice 2017.

2 - La SODEK SICAR a souscrit et libéré pour un montant de 500 000 dinars dans le capital de la SCITEK sans conclure une convention de rétrocession comme il est requis par la réglementation en vigueur et notamment l'article 22 nouveau du décret-loi 2011-99.

3 - La BNA a libéré en date du 06/03/2014 sa quote-part dans la deuxième moitié de l'augmentation du capital social s'élevant à 548 797 dinars, selon l'article 14 du décret-loi 2011-100, la SODEK SICAR dispose de deux années à compter du 01 janvier de l'année suivant celle de la libération pour investir 75% des sommes mises à sa dispositions dans des projets implantés dans les zones de développement régional et régis par les articles 23 et 34 du code d'incitation aux investissements.

Aux termes de l'article 6 paragraphe VI, du décret-loi 2011-100 du 21 octobre 2011, la SODEK-SICAR se trouve en cas de déchéance fiscale solidaire avec les souscripteurs dans la limite du montant dont ils ont bénéficié du paiement de l'impôt due par les souscripteurs et des pénalités de retard en rapport.

Nous signalons qu'à la date du 31 décembre 2017, la SODEK SICAR n'a pas été en mesure de réaliser les pourcentages d'investissements exigés par le décret-loi en question.

4 - La société a comptabilisé une provision pour dépréciation des titres de participation sur la société « Hôtel Byzacène » à hauteur de 45 000 dinars, en prenant en considération les perspectives futurs présentées par la direction de l'hôtel.

Le montant provisionné pourrait s'avérer insuffisant en raison des déficits accumulés et du retard observé dans la réalisation du projet. L'insuffisance de provision pourrait avoisiner à notre avis les 100 000 dinars soit un tiers de la valeur totale de la participation.

5 - Au 15 mai 2018, le niveau de liquidité de la société représente un montant de 314 027 dinars, duquel il faudrait retrancher des engagements financiers à venir auprès du FOPRODI à hauteur de 118 829 dinars, ce qui laisserait un reliquat de trésorerie disponible de 195 198 dinars. Ce qui couvrirait à peine les charges d'exploitations de huit mois d'activité.

Au 31 décembre 2017, les états financiers montrent que les fonds propres de la société sont devenus en deçà de la moitié de son capital social libéré en raison des pertes subies, il y a lieu de convoquer une assemblée générale conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

Cette situation indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Les états financiers ne fournissent pas des informations adéquates sur cette question.

### **3. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance de la société pour les états financiers**

Le conseil d'administration de la société est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction de la société qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe à la direction de la société de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'ordre des experts comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

## **II - RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

1- Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. La synthèse de cet examen figure au niveau de notre lettre de direction.

Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers à l'exception des situations décrites dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves ».

2- En application de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous nous sommes assurés de la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis le : 20 JUN 2018

Le Commissaire aux Comptes



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2017**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA  
SOCIETE SODEK-SICAR**

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I-Opérations réalisées relative à des conventions antérieures**

1-La SODEK SICAR et la BFPME ont signé le 05 mars 2015 une convention de gestion d'un fond de capital investissement dans le cadre de l'intervention du Fonds de soutien des petites et moyennes entreprises. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 31 mars 2015.

**II- Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Suivant la décision du conseil d'administration en date du 17 mars 2011 et la décision du conseil d'administration en date du 31 mars 2015, le président directeur général de la SODEK-SICAR monsieur Tahar Nasri a perçu durant l'exercice 2017, les avantages et rémunérations suivants :

- Un salaire annuel net de 44 087 dinars.
- Des bons de carburant pour une valeur globale de 8 919 dinars.
- Des tickets de restauration pour une valeur globale de 873 dinars.

Par ailleurs, monsieur le président directeur général dispose d'une voiture de fonction et d'une prise en charge d'un quota de sa consommation téléphonique.

Il est à noter que les jetons de présence revenant aux administrateurs sont enregistrés parmi les charges de l'exercice 2017 pour un montant de 5250 dinars.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le : 20 JUIN 2018

**Le commissaire aux comptes**

**Karim SETHOM**

